

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleur image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10x		14x		18x		22x		26x		30x
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

(Note: The 24x box in the original image contains a checkmark.)

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

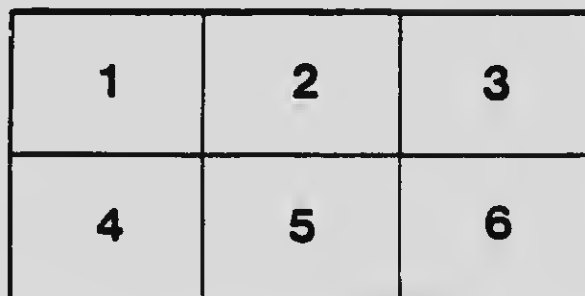
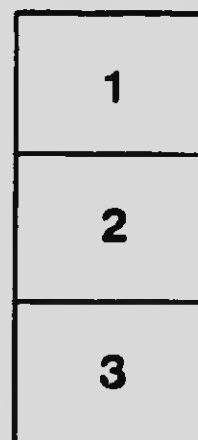
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

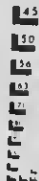
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax

*7083853*

CANADA

---

# EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES

LUNDI, 17 MARS

1902



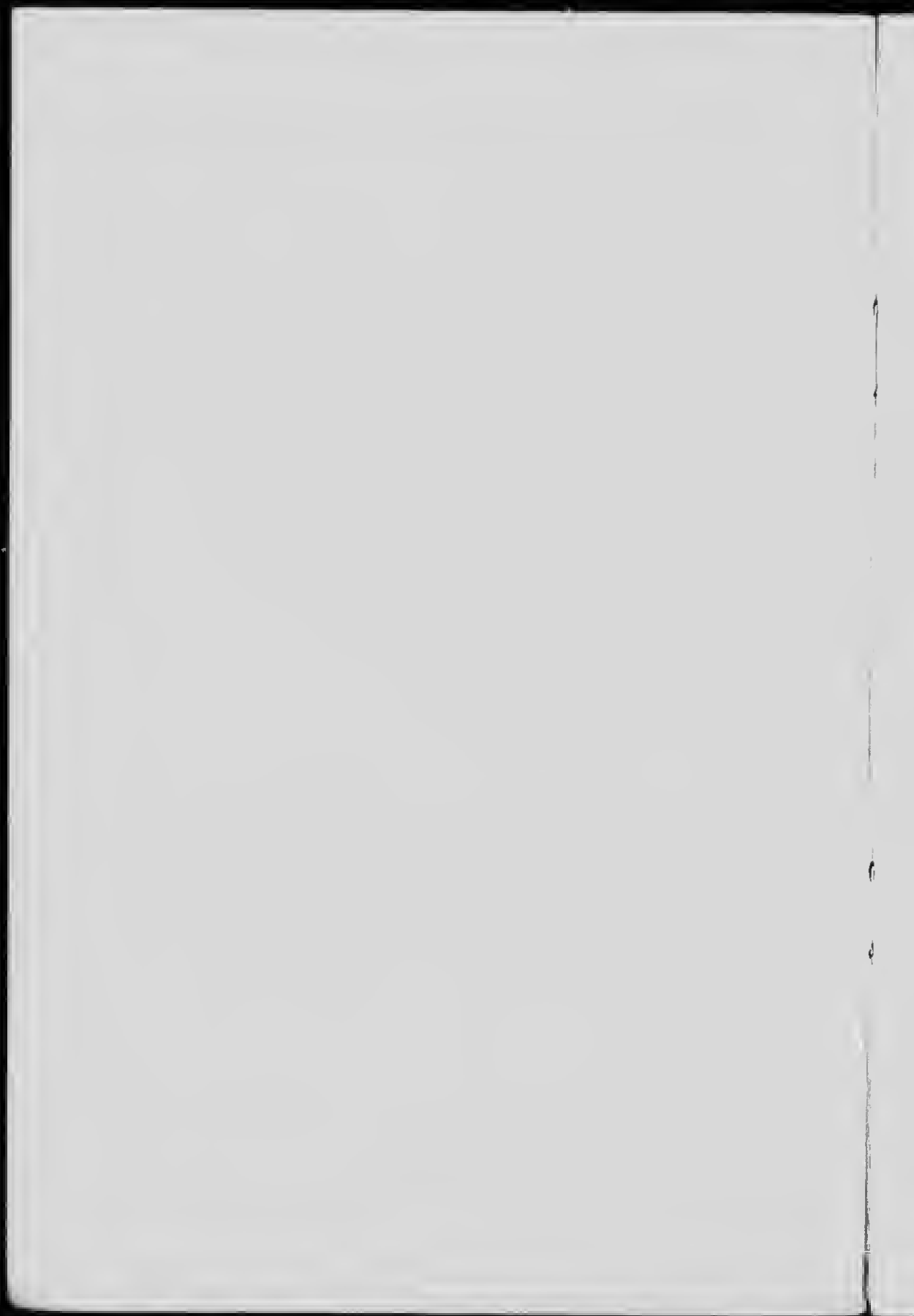
OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LE ROI

1902

*708*

*7083853*



CANADA

# EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES

LUNDI, 17 MARS

1902



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LE ROI

1902

100-1000

09513554



# EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M. P.

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES, LUNDI, 17 MARS 1902

Le MINISTRE DES FINANCES (Honorable W. S. Fielding) : Je propose :

Que la Chambre se forme en comité afin de délibérer sur les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. l'Orateur, j'ai l'agréable tâche de présenter aujourd'hui à la Chambre un nouveau chapitre à ajouter à l'histoire de la prospérité ininterrompue dont a joui le Canada depuis quelques années. L'année dernière, adressant la parole à la Chambre en pareilles circonstances, et lui félicitant de l'heureuse situation du pays, j'exprimai l'avis que nous avions atteint le point culminant de ce mouvement d'activité commerciale. Non pas qu'il me semblât entrevoir une récession prochaine ou une crise de quelque gravité ; mais dans ma pensée, il y avait lieu de s'attendre à une période d'arrêt, où il nous faudrait faire halte dans la carrière si rapidement parcourue ces années dernières ; période de repos, après laquelle le pays s'élançerait de nouveau à grandes enjambées dans la voie du progrès. Au dire de quelques députés, j'aurais fait preuve de trop d'optimisme. A leur avis, les signes des temps falsaient présager que nous étions déjà entrés dans une période de stagnation commerciale. En présence des résultats du dernier exercice financier, et d'après la perspective actuelle de l'avenir, il nous est facile de voir que nos prévisions communes ont heureusement été démenties par les faits.

La situation commerciale du pays a été satisfaisante, au delà de mes propres espérances ; et elle a de beaucoup dépassé les prévisions des députés de l'opposition, prévisions quelquefois marquées au coin du pessimisme. Dans un pays aussi vaste que le nôtre, où il existe une si grande variété de conditions économiques, on ne saurait s'attendre à ce que chaque partie de pays et chaque industrie accusent un égal degré de prospérité. Je puis, toutefois, affirmer sans exagération, que ces années dernières, nous avons atteint, dans la légitime

mesure de nos espérances, cette heureuse situation. Dans presque toutes les branches importantes d'industrie, le dernier exercice a été marqué au coin de l'activité et de la prospérité. Quant à l'industrie agricole, l'industrie nationale par excellence, celle qui, infailliblement, demeurera pendant de longues années à venir, la pierre angulaire de notre prospérité, les résultats de l'année ont été des plus consolants, surtout au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest où, grâce au développement de la zone de culture et à la fertilité extraordinaire du sol, nous avons récolté d'immenses quantités de céréales ; mais ajoutons que l'expédition de ce grain a grevé outre mesure nos voies de transport, et il y a dans ce fait un avertissement important ; c'est qu'il faut aviser aux moyens de faciliter le transport des trésors de nos plaines de l'ouest.

Envisagé sous un autre aspect, la situation de l'année nous ménageait une déception, la seule que nous ayons éprouvée : il s'agit de la statistique du recensement, établissant que le chiffre de l'accroissement de notre population est de quelque peu inférieur à ce que nous nous en étions promis. Mais quelque vil que soit notre désappointement à cet égard, il n'y a nullement lieu de nous décourager. On le sait parfaitement, durant la première partie de la dernière période décennale le pays ne s'est développé que dans une assez faible mesure. Or, pendant les cinq années dernières, les progrès accomplis ont été fort rapides. S'il était possible d'établir une distinction dans le recensement entre ces deux périodes, l'on constaterait probablement que c'est au cours des cinq années dernières que la totalité de cette augmentation de population a virtuellement eu lieu ; et envisagée à ce point de vue, la statistique du recensement est bien propre à nous inspirer une nouvelle confiance.

Heureusement, notre situation, ces années dernières, a été mise en telle évidence qu'il n'a pas fallu recourir à la statistique pour

promouvoir le progrès du pays. L'activité qui a régné dans toutes les parties du Canada, les entreprises importantes qui ont surgi partout, la demande constante de main-d'œuvre, tout cela prouve clairement que le pays, ces années dernières, s'est développé avec une grande rapidité et que nous donnons lieu d'augurer favorablement du prochain recensement.

Au point de vue financier, M. l'Orateur, l'exercice a donné des résultats absolument satisfaisants. Nos recettes ont atteint le chiffre de \$2,511,701.13, chiffre un peu inférieur à mes prévisions, mais bien supérieur, toutefois, aux recettes de l'année dernière. Il n'est pas sans intérêt de savoir que cette augmentation de recettes nous vient des différentes sources auxquelles nous demandons notre revenu, ainsi qu'il ressort du tableau que voici :

REVENUS DES POSTES, 1900-1901, comparativement à l'exercice précédent.

	1899-1900		Exercice 1900-1901		Augmentation.
	\$	c.	\$	c.	
Francoes	28,371,117	04 28	28,281,25		95,866 61
Accises	9,818,975	35	10,318,290	08	499,315 68
Postes	3,205,365	16	3,111,500	00	283,865 77
Ch. de fer	1,771,022	02	1,713,381	21	557,641 22
Écoles, etc.					
Autres	1,088,923	78	1,517,319	52	428,395 71
Divers	3,129,050	07	3,798,915	16	669,865 09
	51,029,991	02	52,511,701	13	1,481,707 11

Cet item ne comprend pas les "bonbons de fer", ni le "Divers".

Quant aux recettes des canaux, elles figurent à l'ar-

Bien que ces augmentations soient toutes dignes d'attention, quelques-unes d'entre elles demandent une mention spéciale. Il s'attache toujours un certain intérêt aux droits d'accise, non seulement en raison du chiffre des droits perçus, mais parce qu'ils touchent la consommation de certains ar-

ticles qui captivent toujours l'attention du grand public, mais force m'est bien de dire qu'en cours de l'exercice, toutes les branches des droits d'accise ont accusé une augmentation, ainsi qu'il ressort du tableau que voici :

#### DROITS D'ACCISE.

	QUANTITÉ.	DROITS.		Aug- mentation.
		1899-1900	1900-1901	
		1899-1900	1900-1901	
		\$	\$	
Alcool	galls.	2,659,138	2,863,150	204,012
Midi	liv.	30,284,064	31,733,604	1,449,540
Figures	comb.	138,941,797	141,096,889	2,155,092
Cigarettes	"	116,061,522	121,383,384	5,321,862
Tabacs étrangers et tabac en poudre	liv.	10,816,851	11,350,615	533,764
Tabac étranger en feuille, à l'état naturel	"	9,352,535	9,818,803	466,268

Si je donne ici cette statistique, c'est que, je le répète, le développement du commerce relatif à ces articles intéresse toujours le public, abstraction faite de la question de savoir si ce commerce est, ou n'est pas, digne d'approbation. Il y a une ou deux autres sources de recettes qui demandent une mention spéciale. Le directeur général des Postes est en lieu de se féliciter de l'état des recettes postales. Les recettes de son ministère accusent une augmentation de \$235,900.77. Les recettes du ministère des Postes, ainsi que l'indiquent les livres du ministère des Finances, ont atteint le chiffre de \$3,441,501.93. Les dépenses, d'après la même statistique, ont atteint le chiffre de \$3,939,

446.01, ce qui implique un déficit de \$489,941.08, toujours d'après la comptabilité du ministère des Finances. Dans son propre rapport, mon collègue, le directeur général des Postes, appelle l'attention sur les divers services que son ministère a remplis, comparativement à ceux des années précédentes, et à ce point de vue, il fait un exposé financier plus favorable. Ici, toutefois, je m'en tiens à la comptabilité du ministère des Finances, et d'après cette statistique le budget des postes accuse, pour l'exercice, un déficit de \$189,941.08. C'est là, sans doute, une somme considérable; mais si l'on se rappelle qu'il y a quelques années, le ministère des Postes accusait des déficits annuels de

\$700,000 et de \$800,000, il faut avouer qu'il y a là, abstraction faite de toute autre considération, une réduction fort remarquable, dont le directeur général des Postes peut se féliciter à juste titre. Or, si l'on tient compte du fait que mon honorable collègue a abaissé de plus de moitié le  $\pi$  et des lettres à destination de l'Angleterre; qu'il a réduit d'un tiers le port des lettres au Canada; qu'il a véritablement dégrèvé d'un million de dollars, comme quelqu'un en fait observer, les fardeaux du peuple, et que, nonobstant toutes ces réformes, il a réussi à réduire à \$480,000 un déficit de \$700,000 et même de \$800,000, on conviendra qu'il y a là une situation financière qui fait le plus grand honneur au gouvernement et surtout au ministre qui dirige nos affaires postales.

Je suis bien aise de pouvoir ajouter que les relevés du ministère des Postes pour l'exercice courant indiquent que, dans le prochain exposé budgétaire, nous serons en mesure de donner un aperçu encore plus flatteur pour ce ministère. Pour les huit mois de l'exercice financier courant, j'ai constaté que la vente des timbres-poste, qui constitue la principale source de recettes, a atteint le chiffre de \$3,172,000. L'année dernière, pour la période correspondante, ces recettes s'élevaient à \$2,900,128. En 1898, avant l'abaissement du port des lettres, les recettes perçues au cours de la même période de temps, se sont élevées à \$2,940,513.

Ainsi, bien que le port des lettres ait été réduit de trois à deux cents, et même de cinq à deux cents pour l'Angleterre, la recette des huit derniers mois s'élève à \$3,172,000, tandis que sous l'empire de l'ancien tarif, elle ne dépassa pas \$2,940,000. En d'autres termes, si pendant ces huit mois la dépense du ministère des Postes a augmenté de \$45,000, la recette, d'autre part, accuse une augmentation de \$260,000; de sorte que les opérations du ministère des Postes nous donnent, pour ces huit mois d'exercice, un excédent de \$215,000. J'ai toutes les raisons de croire que le prochain rapport du directeur général des Postes sera des plus satisfaisants.

Vient ensuite les recettes des chemins de fer qui méritent une mention particulière. On s'élève fortement contre les dépenses relatives aux chemins de fer, parce que ces derniers ont occasionné des déboursés considérables; chaque fois que l'administrateur du chemin de fer se trouve en présence d'un découvert, c'est un concert de hauts cris; mais il arrive parfois qu'on soit porté à fermer les yeux sur l'augmentation sensible qui s'est manifestée dans les recettes de ces voies ferrées. En 1890, les recettes des chemins de fer étaient de \$3,140,678.17; elles se sont élevées l'année dernière à \$5,233,812.1, ce qui accuse, en cinq années, une augmentation de \$2,093,133.94. Donc, s'il nous demande beaucoup, mon honorable ami le ministre des Chemins de fer et Canaux est en mesure de nous donner beaucoup en retour. A propos de l'exposé de l'année dernière, j'appelle l'attention sur

les opérations des chemins de fer pendant une période de sept mois, attendu que nous n'avons de rapports complets que jusqu'à la fin de janvier. Pendant les sept premiers mois du dernier exercice, les opérations de l'Intercanada ont laissé un déficit de \$537,173.40, tandis que pour les sept mois correspondants de cette année, le découvert n'est que de \$80,787.17, ce qui donne à espérer que nous les avons et nous serons en mesure de nous soumettre, à l'expiration du présent exercice, un rapport fort satisfaisant comparé à celui de l'année dernière, qui accusait un découvert de \$488,000.

Le \$1,237,527.51 qu'elles avaient été pour l'exercice précédent, nos dépenses n'ont même le fonds consolidé se sont élevées l'année dernière à \$16,890,337.81, ce qui établit une augmentation de \$3,891,088.31.

Certains ministères ont vu s'augmenter le chiffre de leurs dépenses. La législation, par exemple, a vu \$112,121 de plus que l'année précédente, et une autre dépense est due à des circonstances assez généralement communes, je veux dire, à l'agriculture et à la statistique, qui comprend le recensement, accuse une augmentation de \$257,417. Au ministère de la Milice, l'augmentation est de \$247,197; au Chemin de fer et Canaux, c'est-à-dire pour l'exploitation du chemin de fer Intercanada, y a une augmentation de \$1,333,600; mais, comme je l'ai déjà démontré, l'augmentation de la recette couvre nos dépenses. Aux Travaux publics, forte augmentation de \$1,090,733; au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, augmentation de \$150,177; aux Postes, de \$173,434; mais les recettes de ce ministère, je le dis précédemment, vont couvrir presque entièrement ce surcroît de déboursés.

J'ai préparé un état comparatif indiquant la dépense imputable sur le fonds consolidé faite depuis deux ans, ainsi que certaines dépenses que l'on considère comme imputables sur le capital et comme frais spéciaux. Dans la comptabilité du ministère, le mot "capital" s'emploie dans un sens technique; il s'applique à certains travaux, mais d'autres dépenses ne sont pas imputables sur le capital et ne constituent, en réalité, que des comptes spéciaux comme, par exemple, les subventions aux chemins de fer. Celles-ci ne figurent pas à titre de dépenses spéciales, mais pour les fins de la discussion, on peut les considérer comme imputables sur le capital. Cet état indique que la dépense à même le fonds consolidé a augmenté, comme je l'ai déjà dit, de \$3,891,088.31. En 1901 la dépense relative aux chemins de fer, imputable sur le capital, a atteint le chiffre de \$3,044,040.70, soit une augmentation de \$65,113.11; la dépense relative aux canaux a été de \$2,360,560.89; soit une diminution de \$278,955.04; travaux publics, \$1,004,982.39, soit une diminution de \$82,813.90; terres fédérales, \$200,000.00, augmentation; \$33,500.81; milice, \$137,881.79, diminution; \$94,967.72; et par rapport au chemin de fer

Canadien du Pacifique, une légère dépense de \$8,178.17, soit une augmentation de \$8,742.76. En 1900-1, le chiffre de la dépense imputable sur le capital s'est élevé à \$7,435,488.34, ce qui accense une augmentation de \$226,645.10. Viennent ensuite les dépenses spéciales que j'ai réparties comme suit : subventions aux chemins de fer, \$2,512,328.86, au lieu de \$725,720.35 que nous avons dépensés en 1899-1900, soit, de ce chef seulement, une augmentation de \$1,786,608.51. La guerre sud-africaine et la garnison d'Halifax nous ont coûté \$908,681.42, soit une diminution de \$638,942.32. En ajoutant à

toutes les dépenses imputables sur le capital les autres dépenses spéciales que les besoins de la discussion nous font virtuellement imputer sur le capital, on constate qu'au lieu de \$9,742,187.33, nous avons dépensé en 1901, \$11,116,498.62, soit une augmentation de \$1,374,311.29. En prenant la dépense globale, c'est-à-dire les dépenses imputables sur le fonds consolidé et sur le capital, les dépenses spéciales et de toute nature, on constate que nous avons dépensé pendant l'exercice de 1900-1 une somme de \$57,982,866.46, soit, pour les dépenses de toute nature, une augmentation de \$5,265,300.62.

## DÉPENSES.

	1899-1900.		1900-1.		Augmentation.		Diminution.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Fonds consolidés	42,75,279	51	40,866,967	81	3,891,988	33		
Imputable sur le capital								
Chemins de fer	3,368,894	31	3,914,010	50	605,116	19		
Travaux publics	2,639,564	93	2,360,569	89			278,995	04
Travaux publics	1,089,827	29	1,066,983	39			82,843	90
Terrains fédéraux	194,470	09	269,066	06	99,596	81		
Militaire	236,850	51	135,884	79			94,965	72
Chemins de fer du Pacifique	336	11	8,978	87	8,642	76		
Total, à charge du capital	7,435,488	24	7,025,488	34	226,645	10		
Dépenses spéciales—								
Subventions aux chemins de fer	725,720	35	2,512,328	86	1,786,608	51		
Afrique australe et garnison d'Halifax	1,517,623	74	908,681	42			638,942	32
Totalité des dépenses spéciales	2,273,341	09	3,421,010	28	1,147,669	19		
Totalité des dépenses imputables sur le capital et spéciales	9,712,187	33	11,116,498	62	1,374,311	29		
Totalité des dépenses de toute nature	52,717,466	84	57,982,866	06	5,265,300	62		

On remarquera que ce sont les subventions accordées aux chemins de fer qui accensent la plus forte des augmentations qui figurent à ce tableau. Comme je l'ai fait observer, les subventions aux chemins de fer nous ont coûté, l'année dernière, \$2,512,328.86, alors que l'année précédente, nous n'avons dépensé que \$725,720.35. Il n'est pas sans intérêt d'inclure dans l'exposé l'état des chemins de fer auxquels on a réparti cette somme considérable.

Chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest	\$184,600 00
Chemin de fer de la Vallée de la Massawepi	5,376 00
Chemin de fer le Grand-Nord	215,323 41
Chemin de fer de la Riv. St. Charles	88,400 00
Chemin de fer d'Inverness et de Richmond	132,800 00
Chemin de fer Canadien du Nord	537,600 00
Chemin de fer du Grand-Tronc	223,371 75
Chemin de fer de l'Ontario Central	47,200 00
Chemin de fer de Midland	170,261 00
Chemin de fer Canadien du Pacifique	92,800 00
Chemin de fer d'Ottawa et de New-York	30,000 00

Port de Québec	74,570 00
Chemin de fer de la rivière Sainte-Marie	75,000 00
Chemin de fer du Pas-du-Nord-Corbeau	205,321 00
Chemin de fer de Pontiac et de la Jonction du Pacifique, et chemin de fer de la Vallée de la Gatineau	212,500 00
	\$2,512,328 86

J'aborde maintenant la question de la dette publique. Le 30 juin 1901, la dette nette était de \$268,180,043.83, au lieu de \$257,493,806.80 qu'elle était l'année précédente; la dette nette se trouve donc augmentée de \$2,986,196.80. J'ai par devers moi un état indiquant l'augmentation de la dette nette pendant plusieurs années consécutives, et en examinant les augmentations annuelles et la diminution qui s'est produite une fois, je constate qu'en cinq ans l'augmentation nette de la dette a été de \$9,982,576.92, soit d'une moyenne annuelle de \$1,996,514.18, tandis que pour chacune des dix-huit années précédentes, la moyenne de l'augmentation nette avait été de \$6,563,075. L'augmentation de la dette nette se répartit

de la manière suivante : Dépenses à compte du capital—chemins de fer et canaux, travaux publics, y compris le chemin de fer du Pacifique, \$7,290,542.65 ; terres fédérales, \$293,000.90 ; milice, \$135,881.79 ; subventions aux chemins de fer, \$2,512,328.86 ; contingent sud-africain et garnison d'Halifax, \$908,681.42, ce qui forme un total de \$11,116,498.62. Qu'on déduise de ce total l'excédent de \$5,648,333.21, le fonds d'amortissement, de \$2,489,336.90 et un léger fonds de remboursement de \$1,631.63, relativement à la rébellion des Territoires du Nord-Ouest, soit, en tout, \$8,130,301.82, et l'on verra que la dette nette se trouve augmentée de \$2,986,196.80.

#### LA DETTE PUBLIQUE.

Dettes nettes, le 30 juin 1901	8,268,480.63 60
" " " " 1900	295,883,806.80
Augment. de la dette en 1900	2,986,196.80

	Dettes nettes.		Augmentation de la dette.		Diminution de la dette.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.
1897	291,538,706	46	3,041,163	39		
1898	263,956,398	91	2,417,802	45		
1899	296,273,416	60	2,917,047	89		
1900	265,493,806	89			779,039	71
1901	268,480,003	69	2,986,196	80		
Total en cinq ans.			10,762,210	63	779,039	71
					779,039	71
Augmentation nette en 5 ans			9,982,570	92		
Moyenne de l'augmentation pendant 5 ans.			1,996,514	18		
Moyenne de l'augmentation pendant 18 ans, de 1878 à 1896			6,563,975	60		

L'augmentation de la dette nette en 1900-1 se répartit comme suit :

	\$	c.
Dépenses à compte du capital—Chemins de fer et canaux, travaux publics, y compris le ch. de fer du Pacifique	7,290,542	65
" " " " Terres fédérales	293,000	90
" " " " Milice	135,884	79
Subventions aux ch. de fer	2,512,328	86
Contingent sud-africain et garnison d'Halifax	908,681	42
	11,116,498	62
Moins : Excédent	5,648,333	20
Fonds d'amortissement	2,489,336	90
Fonds de remboursement, rébellion T. N. O.	1,631	63
	8,130,301	82
Augmentation de la dette nette.	2,986,196	80

J'ai dit en donnant cet état que le dernier exercice accuse un excédent de \$5,648,333.20,

et je ne doute pas que l'on soit heureux de constater chaque année un aussi satisfaisant état de choses. Je n'ignore point que l'on a révoqué en doute la réalité de ces excédents annuels. On a cherché à insinuer que nous avions modifié la tenue des livres et que les excédents dont nous nous vantions ne ressemblaient pas à ceux des années précédentes. On a abandonné cette prétention depuis qu'il nous a été loisible de démontrer à diverses reprises que la tenue des livres n'a subi aucun changement. La méthode n'a pas varié, les comptes sont toujours les mêmes, et les excédents que nous présentons au public, ou les établit d'après les mêmes calculs qu'autrefois.

M. SPROULE : Que faites-vous des primes sur le fer qui sont désormais portées au compte du capital ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Cela ne change rien à la question de la dette.

M. SPROULE : Vous parlez d'excédent.

Le MINISTRE DES FINANCES : Jusqu'à présent, les primes sur le fer se sont réduites chaque année à relativement peu de chose. J'ai exposé à la Chambre, à la dernière session, les motifs qui nous ont déterminés à demander que les primes sur le fer soient portées au compte du capital. Que mon honorable ami (M. Sproule) me permette de lui faire observer que durant le dernier exercice, celui qui nous occupe en ce moment, nous n'avons pas porté ces primes au débet du capital, mais que nous avons suivi la vieille méthode qui, à mon avis, est tout à fait erronée. Je me jadis à reconnaître l'excellence des motifs qui ont animé mes prédécesseurs au portefeuille des finances ; ils considéraient ces primes sur le fer comme des drawbacks, et c'est à ce titre que le ministre des Domaines devait en effectuer le paiement. Je ne vois pas comment on peut payer un drawback quand le revenu n'a rien perdu pour cette fin ; et c'était faire erreur, à mon sens, que de considérer ces primes comme des drawbacks et d'en faire payer le montant par le ministre des Domaines, ce qui, en apparence, réduisait sensiblement le chiffre des recettes domaniales. Nous avons abandonné cette pratique depuis le 1er juillet dernier. Mais pour ce qui concerne les excédents, nous avons suivi l'ancienne méthode jusqu'à cette date et durant toute la période dont il est ici question, de sorte qu'il n'y a guère lieu d'attacher d'importance à l'observation de mon honorable ami.

Je le répète, certains députés ont cherché à faire croire, que pour établir nos excédents, nous avons dû recourir à quelque méthode particulière de comptabilité ; mais j'ai pu remarquer plus récemment que certains journaux sont portés à laisser entendre, que pour une telle que fut la méthode d'après laquelle on tenait les livres, elle n'en est pas moins mauvaise et qu'il vaudrait mieux s'en débarrasser entièrement. Je suis loin de partager cet avis. Dois-je en dire

le nôtre. Il faudra toujours, ou au moins pendant longtemps encore, consacrer des sommes particulières à des travaux ou entreprises d'intérêt public; ces sommes, le revenu ordinaire ne pouvant les fournir, il y a donc les meilleures raisons du monde pour qu'elles soient imputables sur le capital. C'est la méthode que suivrait un simple particulier dans l'administration de ses affaires. Qu'un individu paie un loyer, il devra le porter au compte de son revenu de l'année; mais s'il achète une maison, au lieu d'en déduire son revenu, il ouvrira un compte spécial et se mettra en mesure de payer sa maison. La méthode qui convient au simple particulier doit également convenir lorsqu'il s'agit des affaires de l'état. Il y a une différence essentielle entre les dépenses ordinaires du gouvernement et des dépenses spéciales affectées à des travaux publics, ou encore d'autres frais spéciaux ou exceptionnels dont il convient de tenir un compte particulier pour qu'ils soient traités d'une manière différente.

Par conséquent, je ne défends pas uniquement ma propre comptabilité, mais celle de tous les hommes distingués, mes prédécesseurs au ministère des Finances, quand je prétends qu'il est à propos de faire cette distinction et de tenir ainsi les comptes publics.

Ayant ainsi établi, du moins je l'espère, que cette méthode est correcte et que nous avons eu des excédents de la même manière que nos adversaires en ont eu parfois, j'appellerai maintenant votre attention sur cette suite de surplus.

La première année de notre administration nos opérations se soldèrent par un découvert de \$519,981.44; mais l'année suivante, nous entrâmes dans l'ère des surplus qui dure encore. Le tableau suivant indique les excédents de chaque exercice depuis 1897 jusqu'à maintenant.

	Surplus.		Déficits.	
	\$	c.	\$	c.
1896 7.....			519,981	44
1897 8.....	1,722,712	33		
1898 9.....	4,827,749	00		
1899 1900.....	8,034,714	51		
1900 1901.....	5,648,333	20		
Total pour cinq ans.....	20,233,509	13	519,981	44
Surplus clair.....	19,743,527	49		
Moyenne.....	3,948,705	53		

Pour les 18 années, du 1er juillet 1878 au 30 juin 1896, l'excédent global a été de \$27,862,361 68  
Et la totalité des déficits de..... 18,060,648 55

Laisant un excédent clair de..... \$ 9,801,713 13  
Ou un surplus, en moyenne, de..... 544,539 61

Pendant les dix-huit années écoulées entre le 1er juillet 1878 et le 30 juin 1896, le total

des excédents a été de \$27,862,361.68 et le total des déficits, pendant ces dix-huit années-là, s'est élevé à \$18,060,648.55. Si nous soustrayons les déficits des surplus, nous constatons que, pendant cette période de dix-huit ans, ceux qui étaient alors au finon des affaires eurent un excédent de \$9,801,713.13 ou de \$544,539.61 annuellement, en moyenne; tandis que, depuis notre avènement au pouvoir, le surplus annuel a été, en moyenne, de \$3,948,705.53.

Jusqu'ici j'ai parlé du bilan du dernier exercice. Parlons maintenant de l'année financière en cours qui accuse une forte augmentation du revenu et un surcroît correspondant des dépenses.

Quelques VOIX: Écoutez! Écoutez!

Le MINISTRE DES FINANCES: "Écoutez! Écoutez!" disent les honorables députés. Eh bien! c'est être heureux que de pouvoir faire marcher les deux de pair. Pendant l'exercice en cours, nous avons perçu, jusqu'au 10 de mars courant, \$38,047,685.82. Si je tiens compte du revenu de l'an dernier, de la somme qui fut perçue depuis la même date jusqu'à la fin de l'exercice, et comptant sur une augmentation cette année, je crois que le revenu sera de \$56,800,000 (en chiffres ronds) au 30 juin prochain, comparativement à \$52,511,700 au 30 juin dernier. Ainsi, il y aura probablement une augmentation de \$4,285,298 dans le montant du revenu à la fin du présent exercice.

Parlons maintenant des dépenses. Jusqu'au 10 de mars, nous avons dépensé cette année \$30,133,502.76; en tenant compte de la somme dépensée pendant le dernier exercice, depuis la même date jusqu'au 30 juin, et en allant quelque chose pour une augmentation probable des dépenses—car celles-ci seront plus fortes—je crois qu'à l'expiration de l'année financière, la dépense totale sera probablement de \$51,000,000, en chiffres ronds. J'arrive à un chiffre un peu modeste, mais disons \$51,000,000 pour plus de commodité. Il y aura donc un surcroît de dépenses de \$4,133,632, comparativement aux dépenses imputables sur le fonds consolidé pendant le dernier exercice. On voit que je compte sur une augmentation de \$4,285,298 dans le chiffre du revenu et sur une augmentation du total des dépenses se chiffrant par \$4,133,632. Ces deux sommes seraient bien près de s'équilibrer. Si elles se balançaient absolument, nous aurions le même excédent que l'an dernier, soit \$5,648,333; mais, comme l'augmentation du revenu l'emportera faiblement sur l'augmentation des dépenses, je crois pouvoir dire que le surplus du présent exercice sera un peu plus fort que celui du précédent et se chiffrera à \$5,800,000.

Quant aux dépenses imputables sur le capital, elles sont exceptionnellement élevées cette année et plus fortes que depuis bien des années. Les dépenses imputables sur le capital et les dépenses spéciales atteindront \$11,250,000 contre \$11,110,000 pendant l'exercice précédent.

M. BORDEN (Halifax) : J'ai compris que vous entendiez sur une dépense de \$51,000,000, en chiffres ronds. Est-ce cela ?

Le MINISTRE DES FINANCES : C'est cela. Cette année, nous avons des obligations toutes particulières qui gonflent les dépenses imputables sur le capital. Les subventions aux compagnies de chemin de fer seront considérables, comme l'an dernier. La Chambre sait que des voies ferrées se sont construites un peu partout dans la confédération ; nous aurons des primes à payer, environ \$700,000, qu'il faudra imputer sur le capital pour la première fois. De fortes sommes sont portées au même compte, car elles ont servi à acheter du matériel roulant et de nouveaux rails pour l'Intercolonial. Le ministère des Travaux publics a beaucoup dépensé pour améliorer nos moyens de transport. Le montant total de \$950,000 représente les sommes allouées par sentence arbitrale à deux provinces, en règlement de réclamations dont la Chambre a eu connaissance à la dernière session. De ce chef et pour d'autres dépenses, il faudra, je le répète, porter \$14,000,000 au compte du capital, si bien que, pendant le présent exercice, nous devons grossir la dette nationale plus qu'en aucun temps sous le régime actuel.

M. SPROULE : Malgré nos excédents.

Le MINISTRE DES FINANCES : Malgré nos excédents. Là-dessus je vais tenter de démontrer à mon honorable ami que nous avons fourni une belle carrière, et si plus tard, dans un avenir éloigné, l'honorable député occupe le poste qui n'est assigné et s'il est aussi favorisé du sort que je l'ai été, des rangs de l'opposition je le féliciterai de tout cœur.

L'honorable M. TISDALE : Une dépense brute de \$65,250,000 ?

Le MINISTRE DES FINANCES : A peu près. Je crois que nous grossirons cette année notre dette publique de près de six millions de dollars. Ce sera, je le répète, la plus forte augmentation de la dette sous le régime actuel ; augmentation à peu près égale, mais légèrement supérieure, à celle de la dette nationale pendant la dernière année de l'administration de nos prédécesseurs, alors qu'elle avait été de \$5,422,000. Vous voyez qu'il nous a fallu cinq ans pour les rejoindre dans cette voie. Mais, en dépit de cette forte augmentation de la dette publique pendant l'exercice en cours, nous sommes encore en mesure de présenter un tableau très satisfaisant de la moyenne de l'augmentation annuelle de la dette—ou, la gauche aime plus les moyennes que nous.

M. WILSON : Établirez-vous la moyenne du revenu ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Oui ; nous devrions nous réjouir d'apprendre que, sous un tarif qui laisse au peuple \$4,000,000 par année de plus qu'il n'aurait si l'ancien tarif était encore en vigueur, sous un tarif

qui a été tellement abaissé que la gauche se plaint que des droits sont trop lars, notre bilan accuse encore un fort accroissement de notre revenu. Nonobstant la somme considérable ajoutée à la dette publique cette année, nous pourrions néanmoins montrer une moyenne très satisfaisante ; car lorsque nous aurons ajouté ces \$6,000,000, si six millions de dollars il y a, à la dette nationale, la moyenne de l'augmentation annuelle de la dette sous notre administration sera de \$2,793,000 contre \$6,593,000, moyenne de l'augmentation annuelle pendant la durée du règne de nos prédécesseurs.

Maintenant, dans un pays comme le Canada, tout ce qu'on peut attendre, selon moi, c'est de rencontrer ses obligations ordinaires au moyen du revenu ; n'en a-t-on besoin, par hasard, de travaux importants d'un caractère permanent ; survient-il des engagements particuliers tels que primes, subventions aux voies ferrées, participation à la guerre sud-africaine, il n'y aurait rien à redire si nous imputions ces dépenses jusqu'au dernier sou sur la dette publique. Un pays jeune comme le Canada pourrait en veuler à sans qu'on l'accusât de rétrograder. Mais s'il est en mesure de faire mieux, s'il peut à même le revenu, faire face non seulement à ses obligations ordinaires, mais à une grande partie des dépenses imputables sur le capital, alors son bilan est satisfaisant. J'ai préparé un relevé indiquant quelles ont été ces dépenses à compte du capital et ces obligations spéciales. Je les ai groupés par périodes de six ans, de 1879 à 1884, de 1885 à 1890, de 1891 à 1896 et de 1897 à 1902. Je veux par là m'assurer du montant de ces dépenses pendant ces périodes de temps, quelle partie des obligations totales a été déduite à même le revenu et quelle autre partie a continué à gonfler la dette publique. Je vois qu'en premier lieu, de 1879 à 1884, ces dépenses à compte du capital et ces obligations spéciales se chiffraient à \$72,339,172 et que, de ce montant, \$41,744,780 furent ajoutés à notre dette nationale ; de sorte que l'administration d'alors put éteindre 42 pour 100 de ces dépenses particulières et imputables sur le capital. Pendant la période suivante, de 1885 à 1890, ces obligations extraordinaires s'élevèrent à \$83,520,731 et, pour les acquitter, il fallut ajouter \$55,371,361 à la dette publique, le revenu ne pouvant défrayer que 13 pour 100 du montant total, tout le reste allant grossir notre dette publique. De 1891 à 1896, ces dépenses particulières atteignirent \$31,306,310 et notre dette fut augmentée de \$20,964,221 ; autrement dit 33 pour 100 des obligations imputables sur le capital furent supportées par le revenu, et la balance fut mise au débet de la dette nationale. Pendant les six dernières années, en admettant que nous ayons dépensé à compte du capital la somme que je crois et qu'il faille grossir la dette fondée de \$6,000,000 à la fin de l'exercice, nos dépenses spéciales, en sus des dépenses ordinaires, se seront élevées à \$55,872,572 et

notre dette nationale sera augmentée de \$15,382,570; de sorte qu'à même le revenu nous aurons défrayé les dépenses à compte du capital jusqu'à concurrence de 71 pour 100 au moins.

	Dépenses spéciales et à compte du capital.	Augmentation de la dette nette.	Montant des dépenses spéciales et à compte du capital payé à même le revenu.		Moyenne des dépenses spéciales et à compte du capital payé à même le revenu.	p. c.
			\$	\$		
1870	6,324,556	2,628,117				
1880	9,131,121	9,461,405				
1881	8,234,088	2,911,191				
1882	7,667,521	1,734,120				
1883	11,168,728	4,805,063				
1884	26,753,155	23,395,137				
	72,339,172	41,799,780	30,739,392			42
1885	14,126,017	14,245,841				
1886	22,825,656	29,751,411				
1887	5,846,471	4,155,668				
1888	8,345,329	7,216,582				
1889	6,600,363	2,998,183				
1890	5,773,301	3,170				
	63,520,731	57,371,361	8,149,377			13
1891	4,419,640	275,818				
1892	5,506,242	3,322,403				
1893	4,031,675	519,605				
1894	5,123,208	4,501,987				
1895	4,740,332	6,891,897				
1896	7,147,241	5,422,505				
	31,366,340	26,964,221	10,342,119			33
1897	4,622,996	3,041,163				
1898	6,591,755	2,417,895				
1899	3,630,134	2,317,047				
1900	3,742,187	773,630				
1901	11,116,498	2,986,196				
1901	*14,250,000	*3,000,000				
	75,872,572	45,982,570	39,896,002			71

\* Approximatif.

Quant à l'exercice qui commencera le 1er juillet prochain, il est bien trop tôt pour chercher à établir des calculs tant soit peu exacts. Nous n'avons pas sujet de ne pas envisager l'avenir avec confiance. Pour me servir des paroles de M. Clouston, président de l'association des banquiers du Canada, tous les signes extérieurs et tangibles continuent à indiquer que nous sommes encore dans une ère de prospérité. Toutefois, la moisson de la saison prochaine sera d'un grand poids dans la balance, mais le temps de la récolte est encore trop éloigné pour que nous faisons des calculs fatalistes à ce sujet. Si nous avons la bonne fortune d'avoir au Nord-Ouest une autre moisson semblable à celle de la saison dernière, et si la situation générale des affaires au Canada ne change pas, le pays jouira d'une année de prospérité locale jusqu'ici dans son histoire. Je crois que nous avons

sujet d'envisager l'avenir avec confiance, sans trop compter sur ce que le sort nous réserve, et, si un changement se produit, amené par une mauvaise récolte ou par toute autre cause, le devoir nous incombera d'être attentif à ces limites et de restreindre nos dépenses en conséquence.

L'arrondissement considérable de notre revenu nous a permis depuis quelques années d'administrer nos affaires sans effectuer d'emprunts sur le marché monétaire. En 1897, le parlement a autorisé un emprunt de \$15,000,000. Il y avait à cette époque un chiffre considérable d'emprunts autorisés mais non effectués. Si bien qu'au moment de la prorogation, j'étais autorisé à faire des emprunts pour un montant considérable. Mais j'avais tellement confiance dans le succès des opérations financières du Canada, que je déclarai de ne me servir qu'avec modération du pouvoir d'emprunt. L'emprunt que je fis sur le marché de Londres à l'automne de 1897, fut de £2,000,000, soit un peu moins de \$10,000,000. Depuis lors, aucun emprunt public n'a été fait. Nos excédents ont contribué à payer dans une large mesure nos dépenses spéciales et à compte du capital; quand ils n'ont pas suffi, nous avons parfois eu recours à des emprunts temporaires faits aux banques. Notre dette flottante se trouve aujourd'hui considérable et, pour l'équilibre de même que pour faire face à d'anciens emprunts qui seront échus bientôt à Londres, il est évident que nous aurons, à une date rapprochée, l'occasion d'offrir des effets publics sur le marché. Le ferons-nous pendant la présente année civile, ou attendrons-nous à l'an prochain, date de l'échéance d'un montant considérable des emprunts existants, est une question qu'il faudra mettre à l'étude un peu plus tard, en tenant compte de l'état du marché monétaire et de ses variations probables. Nous demanderons au parlement l'autorisation de faire ces emprunts au besoin.

L'emprunt temporaire dont j'ai parlé se chiffre aujourd'hui à £1,250,000, soit un peu plus de \$6,000,000. Cet emprunt qui écherra le 1er juillet prochain, porte intérêt à un peu plus de 3 1/2 pour 100, ce qui est un taux raisonnable, en égard à l'état actuel du marché financier.

Si nous faut cette année avoir recours au marché de Londres, je crois que nous pourrions emprunter à des conditions très favorables, bien que moins satisfaisantes qu'il y a cinq ans. A cette époque, nous eûmes la bonne fortune de placer un emprunt à 2 1/2 pour 100. Je crains que l'état actuel du marché soit moins favorable qu'alors. Si nous est permis d'en juger au moyen d'une comparaison entre le cours des effets publics du Canada et celui des consolidés anglais, nous constatons qu'à l'époque où nous avons fait cet emprunt, en 1897, il y avait un écart très sensible entre les deux; mais, grâce à la position élevée qu'occupe aujourd'hui le Canada aux yeux de l'univers, grâce surtout à l'inscrip-



tion des valeurs canadiennes sur la liste des placements fidélicommisaires en Angleterre, le cours des effets publics canadiens est aujourd'hui plus rapproché de celui des consolidés, bien que beaucoup plus bas qu'il y a quelques années. De sorte que, si cette comparaison est un indice du crédit du Canada, celui-ci s'est sensiblement amélioré, et je ne doute nullement qu'en temps et lieu nous puissions placer notre emprunt

à des conditions favorables et satisfaisantes. J'ai indiqué le montant de l'emprunt temporaire; il serait peut-être opportun de faire connaître le montant des emprunts qui doivent expirer dans quelques temps. Pour mieux faire comprendre ces détails, j'ai préparé un tableau qu'on trouvera plus au long dans les comptes publics et qui indique les emprunts dont l'échéance se fera d'ici à trois ans;

EMPRUNTS, LONDRES, ÉCHÉANT ENTRE 1902 ET 1906.

Date de l'échéance.	Nom de l'emprunt.	Montant en £	Équivalent en argent courant.	Année.
		£	§	
1er oct. 1903.	Emprunt à 4 pour 100 garanti de l'Inter-colonial.	1,500,000	7,300,000	1903
1er " 1903.	" à 5 pour 100 non garanti de l'Inter-colonial.	500,000	2,433,333	1903
1er avril 1904.	" garanti de la Terre-de-Brequet, 4 pour 100	300,000	1,460,000	1904
1er mai 1904.	" de 1871, 4 pour 100	4,000,000	19,466,666	1904
1er " 1905.	" " 1875, 4 pour 100	1,000,000	4,866,666	1905
1er nov. 1906.	" " 1875, 4 pour 100	2,500,000	12,166,666	1906

Puis nous n'aurons aucun emprunt à payer avant le mois d'avril 1908.

RÉCAPITULATION.

	£	§
1903	2,000,000	9,733,333
1904	4,300,000	20,926,666
1905	1,000,000	4,866,666
1906	2,500,000	12,166,666
Total	9,800,000	47,693,333

Il y a aussi un emprunt de \$2,852,000 qui vient dû au Canada, le 1er novembre 1903 et pour lequel nous payons 4 pour 100 d'intérêt.

L'an dernier, dans mon exposé budgétaire, je présentais avec des détails obscurs peut-être, des statistiques démontrant l'essor prodigieux du commerce du Canada. Je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, d'entrer dans autant de détails sur ce point; je veux seulement rappeler à la Chambre que, bien que le résultat de 1900 fût très satisfaisant, je crois que nous pouvons montrer pour l'exercice suivant une augmentation dans les chiffres de ce commerce; cela indique que le Canada est vraiment prospère. Je vais citer quelques chiffres qui serviront de termes de comparaison entre les années 1901 et 1900.

STATISTIQUES COMPAREES, 1900 et 1901.

Importations pour la consommation, imposables:	
1900	\$194,546,795
1901	165,969,756
Augmentation	\$ 1,622,361

Importations pour la consommation, en franchise.

1900	\$58,100,093
1901	71,730,968
Augmentation	\$ 2,559,855

Totalité des importations pour la consommation, y compris le numéraire et les lingots.

1900	\$150,391,516
1901	181,237,388
Augmentation	433,672

Totalité des importations.

1900	\$150,622,513
1901	190,417,521
Augmentation	\$ 793,012

Totalité des exportations.

1900	\$191,894,723
1901	196,457,632
Augmentation	\$ 4,592,909

## Totalité des exportations des produits du Canada

1900..... \$170,612,566  
1901..... 177,431,584

Augmentation..... \$ 6,789,017

## Totalité du commerce.

1900..... \$381,517,236  
1901..... 386,902,157

Augmentation..... \$ 5,385,921

Dépôts faits par le public dans les banques  
chartées.

1900..... \$277,256,716  
1901..... 315,775,429

Augmentation..... \$ 38,518,713

Dépôts faits par le public dans les caisses d'é-  
pargne, y compris celles de l'Etat, les caisses  
d'épargne postale, la banque d'épargne des  
cité et district de Montréal et la caisse d'éco-  
nomie de Notre-Dame de Québec.

1900..... \$70,575,193  
1901..... 75,174,953

Augmentation..... \$ 4,598,860

## Escampotes—Banques chartées.

1900..... \$316,634,620  
1901..... 318,340,549

Augmentation..... \$ 1,605,929

Circulation des billets, y compris les billets  
du Canada et des banques chartées.

1900..... \$71,672,310  
1901..... 76,790,931

Augmentation..... \$ 5,118,621

Trafic des chemins de fer—Nombre de tonnes  
transportées.

1900..... \$55,946,183  
1901..... 36,999,371

Augmentation..... \$ 1,053,188

Ce résumé démontre que l'année 1901 sous  
le rapport du commerce l'emporte de beau-  
coup sur l'exercice précédent. J'ai ici un  
tableau de l'état du commerce qui s'est fait  
durant les huit derniers mois de l'année cou-  
rante; on y constate avec plaisir que notre  
commerce augmente toujours;

COMMERCE DE HUIT MOIS DE L'EXERCICE COURANT—IMPORTATION POUR LA  
CONSOMMATION DOMESTIQUE.HUIT MOIS FINISSANT EN  
FÉVRIER.

	1901.	1902.
Marchandises imposables.....	\$ 68,365,018	\$ 74,368,930
"    admissibles en franchise.....	46,121,536	49,452,300
Total.....	114,486,554	123,821,230
Numéraire et lingots.....	3,267,574	4,563,824
Grand total.....	117,754,128	128,385,053
Droits perçus.....	18,864,162	20,492,068

## EXPORTATIONS.

## HUIT MOIS FINISSANT EN FÉVRIER.

	1901.		1902.	
	Domestiques.	Etrangères.	Domestiques.	Etrangères.
Mines.....	\$ 27,009,630	\$ 114,352	\$ 24,617,943	\$ 116,122
Pêcheries.....	7,968,113	8,781	10,798,438	36,446
Forêts.....	21,052,427	256,379	22,210,369	8,453
Animaux et leurs produits.....	42,753,191	681,143	44,263,926	525,210
Agriculture.....	17,463,156	19,462,792	21,890,748	8,469,191
Manufactures.....	10,199,686	1,167,264	11,424,953	1,765,664
Divers.....	42,923	217,466	24,804	162,375
Total des marchandises.....	126,489,296	12,816,068	135,200,221	16,823,377
Numéraire et lingots.....	187,173	1,119,767	.....	1,539,195
Grand total des exportations.....	126,676,439	13,935,865	135,200,221	12,362,572

Ainsi, le rapport des huit derniers mois démontre que le commerce de l'exercice courant est excellent, au moins pour cette période, et je ne vois aucune raison pour que cette augmentation ne se continue pas. Un détail qui mérite une mention spéciale, c'est l'augmentation encourageante du nombre d'immigrants, telle que constaté par le ministère de l'Intérieur. Le nombre des immigrants qui nous arrivent d'Europe n'a pas augmenté considérablement; un nouvel élément s'est imposé, c'est celui qui nous arrive des Etats-Unis. Sous ce rapport, le chiffre de notre immigration a augmenté considérablement. Sans doute, plusieurs de ces immigrants sont des Canadiens qui reviennent au pays; les autres sont des gens qui se sont établis aux Etats-Unis depuis plusieurs années, et qui viennent demeurer au Canada. Je n'ai pas besoin de dire que c'est là la classe d'immigrants que nous devons désirer surtout. Il nous fait donc plaisir de constater qu'elle vient s'établir au milieu de nous. Les rapports de l'immigration, comme ceux indiquant le nombre des homesteads accordés et des ventes de terres faites par les compagnies de chemins de fer, et le fait qu'on annonçait dernièrement que la valeur des terrains agricoles avait augmenté par tout le Nord-Ouest, nous portent à conclure que la grande entreprise de peupler le Nord-Ouest canadien, est en bonne voie d'accomplissement final. Tout nous engage à croire que ce grand territoire se développera d'une manière splendide, au cours des quelques années à venir.

On a beaucoup discuté, dernièrement, les résultats de notre tarif, en ce qui touche nos importations de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Sans tenir compte des marchandises admises en franchise, on a prétendu que sur les marchandises imposables importées au pays, la moyenne des droits a été plus élevée sur les marchandises anglaises que sur celles qui nous venaient des Etats-Unis. Cette prétention, même si elle était exacte, peut être énoncée de manière à créer une fausse impression. Si l'on achète en Angleterre des marchandises d'une qualité supérieure et sur lesquelles les droits sont considérables, si, d'un autre côté, on achète des Etats-Unis des articles d'une qualité inférieure et sur lesquelles les droits sont peu élevés, on peut établir une moyenne qui semblera démontrer que les droits sur les marchandises anglaises sont plus élevés. Mais si nous comparons les droits sur une catégorie particulière de marchandises, le résultat sera bien différent. Aucun calcul de ce genre concernant la moyenne des droits imposés, ne peut faire perdre de vue le simple fait que l'impôt sur les marchandises anglaises n'est pas plus élevé que celui dont sont frappés les articles que nous achetons des Etats-Unis, et qu'à l'exception de quelques marchandises dont ne fait pas mention le tarif différentiel, les droits sur toutes nos importations anglaises sont précisément d'un tiers moins élevés que ceux

que nous sommes obligés de payer sur les mêmes marchandises achetées des Etats-Unis. En réalité, les déclarations à l'effet que nous percevons une moyenne de droits plus élevée sur les marchandises anglaises, que sur les marchandises imposables achetées des Etats-Unis, sont donc tout à fait inexactes. En consultant le rapport du Commerce libre partie, page 151, on constatera que la moyenne des droits sur les marchandises imposables importées d'Angleterre, l'an dernier, a été de 24.71, tandis qu'elle s'est élevée à 21.83 sur les marchandises imposables achetées des Etats-Unis. La différence de fraction est donc en faveur de la Grande-Bretagne. Cependant, au point de vue pratique, les deux moyennes sont les mêmes. Comment comparer cet état de choses avec celui qui existait autrefois? On pourrait prétendre, en entendant certaines gens qui critiquent notre politique, que l'ancien tarif pesait moins lourdement sur les marchandises anglaises que sur les marchandises américaines. Mais, quels sont les faits? En 1896, sous l'ancien tarif, la moyenne de l'impôt sur les marchandises imposables importées des Etats-Unis, était de 26.69. Dans la même année, la moyenne des droits sur les articles imposables achetés de la Grande-Bretagne, était de 30.20, soit une différence d'environ 4 pour cent contre la Grande-Bretagne. Même en acceptant les calculs de nos adversaires, il n'en reste pas moins vrai que le nouveau tarif a fait disparaître cette défaveur de 4 pour cent contre la Grande-Bretagne. Aujourd'hui la différence, toute petite qu'elle est, se trouve en faveur de la Grande-Bretagne. Mais un examen plus attentif des faits démontre clairement combien le tarif actuel a favorisé le commerce anglais. Le tarif différentiel ne s'applique pas à toutes les marchandises. De consentement mutuel, on a cru opportun d'en exclure certains articles tels que les vins, les spiritueux et le tabac. Laissons de côté ces articles, et comparons le total de nos importations de marchandises américaines imposables avec nos importations de marchandises américaines imposables, c'est-à-dire, tenons compte de tous les articles auxquels s'applique la préférence envers la Grande-Bretagne; je constate que la moyenne de l'impôt sur les marchandises américaines, dépasse 24 pour cent, tandis qu'elle n'est que d'un peu plus de 21 pour cent sur les marchandises anglaises.

Si l'on doit attacher quelque importance à cette question de l'impôt sur les marchandises anglaises et américaines imposables, il est bon d'établir exactement les faits et les chiffres.

A ce sujet, je désire rappeler l'attention de la Chambre sur les chiffres qui se rapportent à l'augmentation de notre commerce avec la Grande-Bretagne. Je me demande encore si quelques-uns de mes honorables amis de la gauche considèrent qu'une augmentation de commerce avec la Grande-Bretagne, est à désirer ou non. Aussi l'appil-

cation de ces chiffres est-elle quelque peu difficile. Quelques membres de l'opposition trouvent que cette augmentation est avantageuse, d'autres prétendent que nous achetons trop de l'Angleterre. Quel qu'il en soit, on doit reconnaître que nous espérons qu'une augmentation dans le volume de notre commerce avec la Grande-Bretagne, serait le résultat de notre tarif différentiel. Voici les chiffres de ces importations :

Commerce avec la Grande-Bretagne—Importations pour la consommation—Marchandises seulement, imposables et admises en franchise.

1895.....	\$31,659,332
1896.....	32,324,565
1897.....	23,491,188
1898.....	32,943,461
1899.....	36,031,333
1900.....	41,274,983
1901.....	32,819,035

On remarquera que sous l'empire de l'ancien tarif, de 1855 à 1897, nos importations d'Angleterre ont diminué. Avec le nouveau tarif, elles ont commencé à augmenter et ont atteint le chiffre de \$41,000,000. Bien qu'elles aient fallu quelque peu l'an dernier, elles sont encore considérablement au-dessus de tout ce que l'on pourrait citer des années de l'ancien régime.

Il se peut que les honorables députés de l'opposition attachent peu d'importance aux importations, alors je me permettrai de dire un mot des exportations. Je commencerai par un tableau des exportations des produits canadiens :

Exportation des produits canadiens en Angleterre.

1895.....	\$77,903,561
1896.....	62,717,941
1897.....	69,537,852
1898.....	33,067,019
1899.....	85,413,681
1900.....	96,562,875
1901.....	92,847,927

Mais si l'on prend les produits canadiens et étrangers, nos exportations se chiffrent comme suit :

Exportation en Angleterre des produits canadiens et étrangers.

1895.....	\$ 61,856,490
1896.....	66,689,253
1897.....	77,227,502
1898.....	104,998,818
1899.....	99,086,981
1900.....	197,735,968
1901.....	105,328,966

On voit donc que jusqu'à présent notre commerce avec l'Angleterre a augmenté dans des proportions considérables.

M. SPROULE : L'honorable ministre peut-il nous donner un tableau semblable, concernant notre commerce avec les États-Unis ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Je crois me rappeler que l'honorable député a posé la même question, dans les mêmes circonstances, l'an dernier. J'aurais dû prévoir l'incident et me procurer les chiffres.

M. SPROULE : Permettez-moi de dire que c'est la première fois que je pose cette question. Il est possible qu'elle ait été faite par feu M. Wallace qui représentait le comté de York-ouest.

Le MINISTRE DES FINANCES : Et l'honorable député de Grey-est est son digne successeur sous plusieurs rapports. Je n'ai pas ces chiffres sous la main, mais nous savons que nos importations des États-Unis ont augmenté, comme, d'ailleurs, le commerce a augmenté dans le monde entier.

Quelques VOIX : Écoutez, écoutez.

Le MINISTRE DES FINANCES : Nous n'y pouvons rien; notre commerce augmente de tous côtés sous l'empire de ce tarif identifiant.

M. MACLEAN : L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) nous a déjà fourni ce renseignement.

Le MINISTRE DES FINANCES : Alors pourquoi me le demander de nouveau. Nous n'avons pas de temps à perdre.

M. MACLEAN : Il faut espérer que l'honorable ministre des Finances a profité de la leçon.

Le MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député de Norfolk-nord a fait ressortir ce fait avec beaucoup d'effet et je regrette qu'il n'ait pas produit une impression plus durable sur les honorables députés de la gauche. On a plus ou moins débattu la question de savoir jusqu'à quel point le tarif différentiel avait affecté nos importations d'Angleterre, mais je me rappelle qu'à la dernière session du parlement anglais, un homme d'ébat distingué, sir Michael Hicks-Beach, le chancelier de l'échiquier, au cours d'un débat sur les droits sur le sucre, a eu occasion de dire, à notre louange, que l'Angleterre, tout en appréciant à sa juste valeur la démarche du Canada, en mettait l'importance plutôt dans les bonnes relations qu'elle était de nature à créer, que dans ses conséquences commerciales.

Quelques VOIX : Écoutez, écoutez.

Le MINISTRE DES FINANCES : Les applaudissements qui viennent de se faire entendre me font supposer que mes honorables amis de la gauche sont aussi de cet avis. Mais alors que fait-on de l'argument invoqué depuis quelque temps que l'augmentation des importations anglaises, depuis l'adoption du nouveau tarif, ruine certaines industries canadiennes ? On dirait que nos honorables adversaires souffrent le chaud et le froid sur cette question. Je n'ai pas pu me rendre compte s'ils désirent l'augmentation ou la diminution de notre commerce. A certains moments, ils se plaignent de ce que notre commerce n'augmente pas sous l'empire du tarif différentiel et on peut lire dans les journaux conservateurs des colonnes de chiffres pour démontrer que notre

commerce n'a fait aucun progrès, mais le lendemain ils nous reprochent de ruiner les industries canadiennes.

Pour en revenir à mon ami sir Michael Hicks-Beach, je dois dire que l'opinion qu'il a alors exprimée, tout en étant faite de bonne foi et dans des termes très flatteurs pour nous, était basée sur une impression erronée de la situation. D'abord, l'augmentation réelle du commerce, telle qu'indiquée par les chiffres que je viens de donner, est très considérable. En deuxième lieu, il y a un autre point de la question que sir Michael-Hicks-Beach ne paraît pas avoir considéré. Si dans ce temps de concurrence effrénée entre les États-Unis et les autres nations industrielles du globe, nous avons pu, grâce à notre tarif de préférence, augmenter dans une certaine mesure, nos importations d'Angleterre, que serait-il arrivé si aucune préférence n'avait été accordée à la mère patrie? Je suis convaincu que cette augmentation n'aurait jamais exécuté, si le Canada n'avait pas accordé une préférence aux produits anglais. Il n'y a pas à nier que sans le changement apporté par le gouvernement actuel dans le tarif, les importations anglaises auraient continué à diminuer, comme elles l'ont fait de 1895 à 1897.

Il s'est produit, l'an dernier, un incident qui mérite d'être mentionné, dans un discours sur la situation budgétaire. Un article du tarif de 1897 dit :

17. Que chaque fois que le gouverneur en conseil aura raison de croire qu'à l'égard de quelque article de commerce il existe une coalition, association ou pacte de quelque nature entre les fabricants ou les marchands de cet article ou un nombre quelconque d'entre eux, pour augmenter indûment le prix de cet article ou pour accroître indûment le quelque autre façon les avantages de ces fabricants ou marchands aux dépens des consommateurs, le gouverneur en conseil pourra commissionner ou autoriser tout juge de la cour Suprême en de la cour d'Échiquier du Canada ou de toute cour Suprême ou Haute cour dans toute province du Canada aux fins de procéder à une enquête sommaire et faire rapport au gouverneur en conseil sur l'existence ou la non existence de semblable coalition, association ou entente; ce juge ayant le pouvoir d'obliger les témoins à comparaître et de les interroger sous serment, de requérir la production des livres et documents, ainsi que tous les autres pouvoirs nécessaires qui pourraient lui être conférés par le gouverneur en conseil pour les fins de cette enquête, et si ce juge fait rapport qu'il existe pareille coalition, association, pacte ou entente, ou s'il apparaît au gouverneur en conseil que les avantages qui résultent pour les consommateurs sont facilités par le droit imposé sur un article similaire à son importation, alors le gouverneur en conseil portera cet article sur la liste des articles admis à entrer en franchise, ou réduira le droit dont il est frappé, de façon à donner au peuple l'avantage d'une concurrence raisonnable en pareils articles.

Dans sa forme primitive la résolution disait que l'exécutif aurait à décider s'il existait une coalition. Mais plus tard le gouvernement jugea qu'il n'était pas opportun

de s'attribuer des pouvoirs aussi étendus. Dans des cas aussi importants, il valait mieux, au risque de causer certains retards, avoir recours à la magistrature pour hâter l'enquête et limiter le rôle du gouvernement à son intervention selon le sens du rapport judiciaire. Plusieurs plaintes furent faites en vertu de cet article, mais après une étude attentive de la question, il fut constaté qu'il n'y avait pas lieu d'agir. Il y a quelques mois, cependant, l'Association de la Presse canadienne déposa une plainte et le gouvernement déclara qu'il y avait lieu d'appliquer la loi. On se plaignait de ce que les fabricants de papier à journal avaient formé une coalition pour augmenter indûment le prix de cet article. La question fut confiée au juge Taschereau qui institua une longue enquête, entendit les parties intéressées et déclara finalement que la plainte était bien fondée.

Le gouvernement déclara alors, par un arrêté du conseil, de réduire le droit sur le papier à journal de 25 à 15 pour 100. Pour faire la distinction entre le papier à journal et les autres papiers, il fut décrété que la réduction s'appliquerait à tout le papier valant 24 cents le livre au moins. Il s'agit non du prix au Canada, mais au lieu de production, tel qu'évalué par les autorités douanières. On a fait savoir au gouvernement que le but que l'on se proposait serait peut-être atteint par ce qui concerne les journaux quotidiens dont les propriétaires achètent le papier en grande quantité, mais que l'arrêté ministériel ne protégerait pas les journaux hebdomadaires. L'Association de la Presse doit nous fournir de nouveaux renseignements et s'il est constaté que les termes du décret ne sont pas suffisants pour atteindre le but visé, ils seront modifiés. Je n'ai aucun doute que le résultat de cette enquête sera mille aux milliers dans leurs arrangements avec les fabricants de papiers du Canada. Outre ce résultat immédiat, la question est intéressante, en ce sens, qu'elle rappellera aux autres fabricants que s'ils cherchent à profiter indûment des avantages que leur donne le tarif, cet article de la loi offre un remède aux consommateurs.

Une députée nombreuse et influente représentant l'Association du sucre de belle-rave d'Ontario, s'est aussi adressée au gouvernement pour obtenir une prime pour la fabrication de ce produit, et nous avons aussi une requête semblable de l'île du Prince-Edouard. Certains intéressés proposent, comme encouragement à cette industrie, une forte augmentation des droits sur le sucre. Je regrette d'avoir à annoncer que le gouvernement a cru devoir rejeter ces deux propositions. Le sucre est un article de consommation générale qui est déjà frappé d'un droit élevé. L'augmentation que l'on demandait retomberait sur les consommateurs et le gouvernement ne peut pas se permettre cela sans graves raisons. De plus, il n'est pas certain que l'aide que l'on demande donnerait un réel encouragement

à l'industrie du sucre de betterave. On se rappelle qu'il y a quelques années, le gouvernement accorda des primes pour encourager cette industrie et que les résultats n'ont pas été satisfaisants. Les capitalistes perdirent leur argent et tous ceux qui étaient intéressés dans ce projet eurent à souffrir de cruels désappointements. Cette leçon nous fait un devoir d'être prudents. On prétend que la fabrication du sucre de betterave dans l'Ontario et ailleurs offre plus de garanties aujourd'hui que dans les cantons de l'est, autrefois, et que les méthodes de fabrication et l'outillage sont beaucoup perfectionnés. Je crois qu'il y a du vrai dans ces prétentions, et que les conditions sont plus favorables qu'avant et que cette industrie peut être exploitée avec succès si cette culture est encouragée à notre sol. Les droits de douane sur le sucre s'élevaient jusqu'à \$1.20 par 100 livres, ou 1 1/2 cent par livre sur le sucre de première qualité; ce droit, bien qu'imposé dans un but de revenu, accordera inéluctablement une protection suffisante à la fabrication indigène. La concurrence étrangère sera probablement moins vive, puisque les primes accordées sur cet article par les gouvernements européens, vont bientôt disparaître. De plus, le gouvernement d'Ontario a accordé une prime de 1/2 cent par livre pendant deux ans, et de 1/4 cent, pendant la troisième année, le tout ne devant pas dépasser \$75,000 par année et l'on me dit que trois fabriques sont actuellement en voie de construction dans l'Ontario. L'une d'elles a déjà commencé les opérations, et on parle de la construction d'une quatrième usine. Dans les Territoires du Nord-Ouest, cette industrie est déjà établie sur des bases pratiques. Des capitalistes du sud sont à construire une usine à Lethbridge. Avec l'aide dont je viens de parler, la protection incidente des droits actuels sur le sucre importé, l'abolition des primes en Europe, la prime offerte par le gouvernement d'Ontario et l'admission en franchise des machines et du fer servant à la construction des usines, je considère que cette industrie se trouve dans des conditions propres à assurer son succès, si cette culture est appropriée au sol du Canada. Il ne serait pas sage de donner plus d'aide, ce qui aurait peut-être pour effet d'encourager la construction d'un trop grand nombre d'usines dont le succès pourrait être compromis. Je crois qu'il vaut mieux se contenter d'une protection modérée et de n'avoir que trois ou quatre usines dans l'Ontario et une dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. SPROULE : Le délai pour l'admission en franchise des machines, expire bientôt.

Le MINISTRE DES FINANCES : Il expire le 1er avril, mais nous avons l'intention de le prolonger pendant une année encore. Il est bon de constater que ce privilège n'était pas de goût des fabricants de machines au Canada, qui prétendent que ces

machines se fabriquent au pays et qu'il n'est pas nécessaire de les faire venir de l'étranger. Malgré cela je considère que les raisons données par le gouvernement l'an dernier existent encore. Le principal argument était que dans des entreprises de cette nature il est préférable de permettre aux intéressés de prendre des arrangements avec un seul fabricant qui construira tout l'outillage ou bien lui enverra et sera responsable de son bon fonctionnement. Nous avons en conséquence décidé de n'apporter aucun changement dans les droits sur le sucre de betterave, mais de prolonger d'un an le délai pour l'admission en franchise des machines et de l'outillage des usines à sucre. Ce privilège durera jusqu'au 1er avril 1903.

Le gouvernement se propose de n'apporter aucun changement au tarif durant cette session. Je ne prétends pas que notre tarif soit parfait, mais je considère que dans son ensemble, il a donné d'excellents résultats. Si on se rappelle les circonstances dans lesquelles s'est faite la révision du tarif, si on se rappelle le problème compliqué que nous avions à résoudre, nous pouvons nous féliciter des résultats acquis, puisque notre tarif a valu au pays une ère de prospérité sans précédent. J'ai déjà en occasion d'insister sur la stabilité du tarif, et je crois que rien n'est plus propre à jeter la perturbation dans les affaires que de fréquents changements dans le tarif. Nous avons donc refusé de nombreuses demandes et nous ne touchons pas au tarif cette année. Mais je ne veux pas dire qu'il en sera toujours ainsi. Les conditions changent avec le temps et nous devons être prêts à adapter notre tarif aux conditions nouvelles. Il peut aussi se produire à l'étranger des événements qui nous obligent à modifier nos lois fiscales. Notre intention n'est pas de nous vouer à l'immobilité, mais nous considérons qu'il n'y a pas lieu de faire des changements à présent.

Nous avons plusieurs raisons pour agir ainsi. Le recensement vient d'être fait et tous les résultats n'en sont pas encore connus; il nous reste encore à avoir les rapports concernant les opérations industrielles.

Avant de nous lancer dans l'étude des modifications à apporter au tarif, au point de vue des industries de ce pays, il est préférable que nous ayons tout le temps nécessaire pour prendre connaissance des statistiques industrielles qui devront nous être fournies par le dernier recensement.

M. SPROULE : Qu'avez-vous à dire du marché promis aux jardiniers de York-ouest, pour leurs produits, et sur lequel ils ne cessent de compter ?

Le MINISTRE DES FINANCES : S'il existe des gens qui ont reçu des promesses, dix-huit années de régime conservateur doivent les avoir habitués à ce genre de vie, et il leur sera facile de continuer. Une autre raison qui nous porte à ne pas faire de chan-

gements au tarif, c'est que nous avons actuellement des négociations pendantes, d'un caractère plus ou moins prononcé, avec des pays étrangers. Sans pouvoir affirmer la chose d'une manière positive, je crois pouvoir dire, cependant, que nous espérons agrandir le cercle de nos relations commerciales actuelles avec la France. On a aussi beaucoup parlé de nos relations commerciales avec l'Allemagne. Je suis sous l'impression que les autorités de ce dernier pays ne se sont pas parfaitement rendu compte de la position qu'occupe le Canada à ce point de vue. Sur cette question du tarif allemand, notre position est certainement la meilleure, mais cela n'est pas une raison suffisante pour nous empêcher de prendre en considération les raisons invoquées par ce pays. Je reconnais qu'il existe un semblant d'excuse pour cette attitude prise par l'Allemagne à notre égard.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, l'Allemagne a deux tarifs, un tarif général, qui s'applique à tous les pays de l'univers, et un tarif conventionnel, dont les dispositions ne s'appliquent qu'aux pays avec qui elle conclut des traités particuliers. Bien des membres de cette Chambre, j'en suis sûr, approuveront cette politique. Il existait un traité entre l'Allemagne et le Canada au plutôt, le Canada était partie à un traité conclu avec l'Allemagne, en vertu duquel ce dernier pays accordait certains avantages à nos produits sur ses marchés. Le Canada, pour de bonnes et valables raisons, crut devoir mettre fin à ce traité. Tous les partis politiques, comme tous les citoyens de ce pays, furent unanimes à reconnaître que ce traité n'était pas des plus favorables aux intérêts canadiens, ou aux intérêts de l'empire, et qu'il était nécessaire de le faire disparaître. Les autres colonies anglaises ont adopté la même manière de voir sur cette question. Mais il est incontestablement admis que c'est principalement la décision prise par le Canada qui a amené la dénonciation des traités belge et allemand. Du moment que ce traité a cessé d'exister entre le Canada et l'Allemagne, du moment que nous lui avons retranché les privilèges dont elle jouissait sur nos marchés, l'Allemagne nous a immédiatement blâmé de la liste des pays devant bénéficier de son tarif conventionnel, et dès lors nos produits se sont trouvés frappés des droits imposés par son tarif élevé. Il est inutile de vouloir nier qu'à un certain point de vue, cette décision de l'Allemagne avait un semblant d'excuse.

Cependant, une étude plus attentive de la question, doit forcément nous amener à la conclusion que la conduite de l'Allemagne, tout en ayant un semblant d'excuse, était basée sur une fausse interprétation des sentiments qui avaient dicté la politique canadienne à ce sujet. Il est vrai que nous avons privé l'Allemagne de certains droits privilégiés dont elle bénéficiait. Mais il est bon de faire remarquer que les privilèges ainsi perdus n'appartenaient à aucune nation étrangère en particulier, mais étaient l'appanage

exclusif de l'ensemble des pays composant l'empire britannique. L'Allemagne a bien le droit de demander que ses produits reçoivent sur nos marchés le même traitement que les produits de n'importe quel autre pays étranger, mais elle ne peut s'attendre à ce que ses produits soient placés sur le même pied, au Canada, que les produits de la mère patrie ou des colonies-sœurs.

Les hommes d'état allemands semblent être restés sous l'impression que la conduite du Canada était en quelque sorte une mesure de représailles à l'adresse de leur pays. Mais ils sont dans l'erreur. Nous sommes bien prêts à accorder aux produits allemands les mêmes avantages sur nos marchés que ceux donnés aux produits de n'importe quelle autre nation étrangère. Voilà, il nous semble, tout ce que l'Allemagne peut raisonnablement demander. Nous sommes portés à croire que la décision prise par l'Allemagne est le résultat d'une fausse interprétation de la politique canadienne, c'est pour cette raison que nous voulons faire preuve de toute la patience requise, afin d'exposer cette question bien clairement devant le gouvernement allemand. Nous avons l'espoir que cet exposé des faits de la cause valra par la faire saisir sous son véritable jour.

Notre commerce avec l'Allemagne n'est pas très important pour le moment, et bien que la balance du commerce soit contre nous, la valeur de nos exportations dans ce pays a toujours été en augmentant plutôt qu'en diminuant. Néanmoins, puisque nous cherchons à développer nos relations commerciales dans toutes les directions, il ne serait pas sage de notre part de négliger les avantages que nous pourrions retirer d'arrangements plus favorables avec l'Allemagne. À part cela, cette décision de l'Allemagne renferme un principe important, et pour cette raison, de même que pour les avantages qui peuvent en découler pour notre commerce, nous sommes tenus de faire tous les efforts possibles pour amener un règlement satisfaisant de cette difficulté.

On a préconisé, dans certains quartiers, les mesures de représailles, comme étant le seul moyen d'en arriver à une entente. Nous croyons pouvoir obtenir de meilleurs résultats par un exposé patient des faits.

Une autre raison importante qui nous empêche d'apporter tout changement immédiat au tarif, c'est l'état actuel de nos relations commerciales avec la mère patrie et nos colonies-sœurs. Nous sommes à la veille de prendre part à deux importantes conférences qui auront lieu à Londres. Une de ces conférences est convoquée à la demande du gouvernement canadien, dans le but spécial d'étudier les moyens à prendre pour développer le commerce entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'autre, qui est convoquée beaucoup plus étendu, est organisée par les autorités impériales. Le gouvernement du couronnement vont au mois de mai à Londres des hommes d'état de toutes les parties de l'empire, et le gouvernement anglais veut profiter de

cette circonstance pour discuter avec eux différentes questions se rapportant au commerce et aux intérêts généraux de l'Empire.

On doit s'attendre à ce que le Canada prenne une part active à l'étude de ces questions, et une fois ces conférences terminées nous posséderons une connaissance des dispositions des autres parties de l'Empire, qui devra nous être d'une grande utilité dans l'étude des changements à apporter au tarif. Je ne me fais pas d'illusion sur les difficultés qu'il faudra vaincre, pour établir, dans les limites de l'Empire, des relations commerciales de nature à favoriser les intérêts du Canada. Toutefois, il est de notre devoir de profiter de l'occasion qui nous est offerte de discuter ces questions avec les hommes d'état des autres parties de l'Empire, et faire tous les efforts possibles pour conclure les arrangements qui devront être les plus avantageux au Canada et à l'Empire britannique tout entier.

Ce sont là les raisons pour lesquelles nous avons laissé de côté, du moins pour le moment, la question de révision du tarif. Quand le moment de la révision sera arrivé, le peuple canadien peut compter que le gouvernement se mettra à l'œuvre avec cet esprit de modération et de prudence dont il a fait preuve jusqu'à présent quand il s'est agi de remanier le tarif, évitant les mesures extrêmes, qui trouvent toujours des adeptes, et prenant en considération ce qui est le plus favorable, non pas à certaines industries ou à certaines parties du pays en particulier, mais n'ayant en vue que l'intérêt général du peuple canadien.

Le budget, M. l'Orateur, a des relations assez intimes avec les Saluts.

Quelques VOIX : Ecoutez, écoutez.

Le MINISTRE DES FINANCES : C'est le jour de la Saint-Georges, il y a cinq ans passés, que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre les résolutions du tarif qui contenaient ce principe du tarif différentiel en faveur de l'Angleterre, qui a eusé tant de satisfaction à tous ceux qui honorent Saint-Georges et la joyeuse Angleterre. Cette année, le budget est soumis à la considération de la Chambre le jour de la fête des Irlandais. C'est aujourd'hui la Saint-Patrice, et au sommet de la tour de notre parlement, le drapeau anglais flotte en leur honneur.

Quelques VOIX : Ecoutez, écoutez.

Le MINISTRE DES FINANCES : Il y a quelque chose de suggestif dans cette coïncidence. Elle semble nous rappeler qu'à part les progrès matériels du pays, dont l'énoncé est si consolant, il y a autre chose dont nous avons raison d'être fiers, je veux parler des relations amicales qui existent entre les citoyens de ce pays, sans distinction d'origines, de classes, ou de croyances. Notre vaste confédération renferme une population composée de différentes races et de différentes nationalités. Il y a ici des Anglais, des Français, des Ecossais, des Irlandais, des Gallois, des Allemands ; tous conservent religieusement le culte de leurs pays d'origine et savent honorer les traditions de leurs ancêtres en temps opportun, comme on honore aujourd'hui la mémoire de l'Irlande, mais ils savent aussi réunir tous leurs efforts pour le développement de ce pays et pour le maintien d'institutions sous l'empire desquelles ils jouissent des idéals inestimables de la liberté civile et religieuse.



